



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2021

Compte-rendu de réunion

Présents :

Mr le Maire Moïse CARON
Charlène MOUSSET
Laurent BESNARD
Isabelle FRETZ
Alexandre PHILISPART

Yannick CAILLET 1^{er} adjoint
Patrick WALLET 3nd adjoint
Hervé LAUREAU
Aurore PREAUD

Daphné PERROT 2nd adjoint
Jocelyne COUSSEAU
Gilles BONIN

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Absents :

Laurent CHABRILLAT, pouvoir donné à Jocelyne COUSSEAU
Kelly CHEVALLIER, pouvoir donné à Daphné PERROT
Estelle LANCELOT, pouvoir donné à Jocelyne COUSSEAU

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h21. Elle a été levée à 22h55.

Secrétaires de séance : Aurore PREAUD

Avant le début du conseil municipal, Jacky WITZ, la présidente et le vice-président du FC-Madrie demandent à Mr le Maire la possibilité d'intervenir à propos de l'utilisation du terrain de football de Houlbec-Cocherel et la mise en place de vestiaires avec douches et WC. Mr le Maire accepte et précise que les intervenants devront quitter la salle après intervention du fait du nombre de personnes présentes dans la salle.

Résumé de leur intervention :

La parole est prise par M Jacky WITZ créateur du club dans les années 80 afin de nous remettre dans le contexte et que tout a été créé de leurs mains, le stade notamment «...» !

La parole ensuite est prise par le vice-président. Il nous explique l'importance de pratiquer sur le terrain de Houlbec-Cocherel pour les jeunes et les vétérans et le manque de vestiaires avec douches et WC qui « seraient » obligatoires, » ces derniers ayant été supprimés au moment de la création de l'APC. La présidente va dans son sens.

M le Maire ensuite intervient : Il est d'accord pour l'utilisation du terrain et éventuellement leur dédier une pièce au sous-sol pour leurs équipements.

Les questions qui se posent sont :

- Combien d'enfants et de vétérans licenciés habitent à la commune de Houlbec-Cocherel ?
- Des bungalows mais à quel coût ?

Mr le Maire explique qu'il lui a fallu réclamer plusieurs fois la composition de vestiaires : Nombre de douches, de WC etc. et qu'il a été bien difficile d'obtenir ces renseignements.

M. Witz reprend la parole pour expliquer que la mairie s'était engagée à mettre des bungalows provisoires en remplacement des vestiaires en dur. Ce à quoi Mr le Maire répond que la COVID 19 ayant tout arrêté, il eut été irraisonnable de dépenser de la location d'un an pour rien puisqu'aucun match ni entraînement.

Yannick Caillet intervient ensuite afin d'expliquer l'importance du centre bourg (sujet important de notre mandat) et la disparition du stade de football.

Une délocalisation pourquoi pas ? mais qui paye (entretien du terrain, éclairage...)

Devons-nous payer pour les autres communes ?

Daphné Perrot demande de voir avec leur fédération pour obtention des aides, charge à eux aussi de promouvoir le club car 5 adhérents ça ne suffit pas, et oui, ils doivent nous faire parvenir un dossier bien ficelé. Tous les arguments indispensables à une prise de décision finale.

M. le Maire décide de faire un tour de table avec les conseillers présents :

Yannick CAILLET	Coûts à voir, étude budgétaire à faire
Aurore PREAUD	Coûts à voir, étude budgétaire à faire
Charlène MOUSSET	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + étude budgétaire à faire
Jocelyne COUSSEAU	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + étude budgétaire à faire
Alexandre PHILISPART	Ne se prononce pas
Gilles BONIN	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + proposition de bungalows qui pourraient bouger + étude budgétaire à faire
Isabelle FRETZ	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + proposition de bungalows qui pourraient bouger + étude budgétaire à faire
Hervé LAUREAU	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + proposition de bungalows qui pourraient bouger + étude budgétaire à faire
Laurent BESNARD	Pas assez de recul
Patrick WALLET	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 mais en y faisant plus une plaine de jeux + étude budgétaire à faire
Daphné PERROT	Proposition de relocalisation du stade dans le lot 117 + étude budgétaire à faire
M. le Maire MOISE CARON	A voir

Sur combien de terrain jouez-vous ?

- St Pierre de Bailleul
- St Pierre la garenne
- Houlbec-Cocherel (siège social)

Combien d'adhérents avez-vous exactement ? Réponse : 218 enfants + vétérans et combien de Houlbec-Cocherel ? réponse : seulement 5 pour Houlbec-Cocherel « . »

Certains propos déplacés ne seront volontairement pas restitués dans ce compte-rendu.

L'intervention durera de 19h15 à 20h21 et Mr le Maire demande la clôture de ce dossier afin de reprendre l'ODJ de la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. POINT FINANCES

1. Tableau des dépenses à fin mai 2021
2. Point sur remplacement 2 écrans vidéo pour écoles

II. DELIBERATIONS

- 1/ Vote du paiement retard indemnités (Mai 2020) du Maire
- 2/ Vote du loyer pour podologue + signature bail précaire
- 3/ Vote de subvention exceptionnelle pour stages de voile école
- 4/ Vote du choix du fournisseur restauration école + signature marché
- 5/ Vote du maintien de la ligne de trésorerie du CRCA non utilisée
- 6/ Vote de subvention « l'Art s'invite au verger »

III. POINT SUR COMMISSIONS (Par les VP)

1. Point employés (e)
2. Point travaux sur la commune
3. Point commission voirie
4. Point école
5. Point urbanisme

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Vote des 3 jurés d'assises
2. Retour sur création comité des fêtes
3. Pique-nique du 2 juillet
4. Retour sur les élections départementales et régionales
5. Communication : trombinoscope mis à jour
6. Disponibilité Salle des Fêtes
7. CM de Juillet et Aout.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter pour le CR d u 20 mai 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Ce CR est donc validé à l'unanimité.

I. POINT FINANCES

1. Tableau des dépenses à fin mai 2021

SITUATION DES COMPTES AU 31/05/2021

Récapitulatif

FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	% Réalisation du Budget	Écart réalisé - budget
Recettes	1 054 962	508 735	48%	- 546 227
Dépenses	1 054 962	385 970	37%	- 668 992
Résultat	-	122 765	EXCÉDENT	122 765

INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	% du Budget	Écart réalisé - budget
Recettes	479 769	2 603	1%	- 477 166
Dépenses	479 769	239 848	50%	- 239 921
Résultat	-	- 237 245	DÉFICIT	- 237 245

Résultat total	-	- 114 480	DÉFICIT	- 114 480
----------------	---	-----------	---------	-----------

Certaines données ne sont pas comptées dans les recettes :

- ✓ Le montant réel de la subvention du sénateur Maurey (travaux APC) devrait être confirmé dans les prochains jours.
- ✓ La convention avec le groupe Monceau a été officiellement signée : une fois le dernier lot vendu, la commune récupèrera un montant de 30 K €.
- ✓ La vente du terrain de la côte aux brebis soit 2 parcelles permettra d'ici fin 2021 de récupérer la somme de 15 K €.

2. Point sur remplacement 2 écrans vidéo pour écoles

2 TBI tombés en panne ont été remplacés à l'école soit une dépense de 6.000 euros.

Il est mis en avant le souhait, afin de lisser les dépenses, de remplacer 2 TBI / an et ce pendant 3 ans, ainsi, l'ensemble des classes sera pourvu.

Une subvention devrait nous être accordée et pouvant aller jusqu'à 70% du coût global des dépenses engagées. (Reste à l'obtenir).

II. POINTS SUR LES COMMISSIONS

1. Vote du paiement retard indemnités (Mai 2020) du Maire

La loi « ENGAGEMENT DE PROXIMITE » promulguée le 27 décembre 2019 par Mme la Ministre Jacqueline Gourault ministre de la cohésion des territoires et Sébastien Lecornu, ministre des collectivités territoriales, a revalorisé l'indice de référence pour le calcul des indemnités des maires, en le passant de 40.3% à 50.6 %, avec mise en application au 1^{er} janvier 2020. Brigitte qui s'occupe de la mise à jour avec la trésorerie n'a eu l'information qu'au mois d'avril 2020.

Ce qui a engendré un retard d'indemnités, non réglées pour Mr le Maire.

Le rappel des mois de 01,02,03 et 04/2020, plus les indemnités de mai totalise un montant de 2.519,58€.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

2. Vote du loyer pour podologue + signature bail précaire

Le coût mensuel pour le bail précaire est évalué à 350 euros/mois pour une surface de 20 m² charges comprises.

Ayant eu l'information que le locataire de l'ancienne mairie aurait 1 an de loyers offert, la podologue nous en a fait la demande. Il s'avère que son local est neuf et disponible de suite. Elle devrait s'installer au mois d'août 2021.

Il est décidé de lui offrir, afin de lancer son activité, les loyers des mois restant de l'année 2021.

Le bail est « précaire » car il est prévu qu'elle s'installe ensuite dans le pôle paramédical.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

3. Vote de subvention exceptionnelle pour stages de voile école

La directrice nous sollicite pour une subvention concernant un projet pédagogique à savoir un stage de voile pour les élèves de l'école. Après étude : le stage à raison de 10 séances de voile pour 30 enfants coutera 2.000 € et le transport 2.500 €. Mr le Maire propose donc une subvention de 1.000 €.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

4. Vote du choix du fournisseur restauration école + signature marché

Après réponse à l'appel d'offre lancé concernant la restauration de l'école, 2 fournisseurs nous ont répondu : Convivio et Newrest.

Un cahier des charges était à respecter pour 14.700 repas/an en moyenne notamment :

- Un tarif attractif en respectant les principes de la loi Egalim qui va être voté en janvier 2022 (50% de produits BIO dont 20% labellisés) pour les maternelles, les élémentaires et les extérieurs
- Une proposition de prix pour un petit déjeuner pour les enfants à la garderie le matin
- Une proposition pour un goûter pour les enfants à la garderie le soir
- Une proposition afin d'éviter le gaspillage de la préparation de repas à emporter pour les gens de notre village
- Une animation pour les enfants selon les repas proposés

Après étude tarifaire et comparaison des offres par la commission appel d'offres, il est proposé de conserver **Convivio** pour 1 an, en leur demandant d'accentuer leur communication auprès des enfants et d'organiser des animations dignes de ce nom.

- **Coût pour Convivio : 55.785 € au total.**
 - Prix repas maternelles : 3,5516 €
 - Prix repas élémentaires : 3,6016 €
 - Prix repas adultes extérieurs : 3,93 €
 - Petit déjeuner : 0,35 €
 - Goûter : 0,45 €
 - Prix repas adulte à emporter : 6,43 €

- **Coût pour Newrest : 64.222 € au total, soit 15% plus cher**

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

5. Vote du maintien de la ligne de trésorerie du CRCA non utilisée

Il s'agit ici de conserver notre ligne de trésorerie de 40 K € du CRCA si besoin. M le Maire rappelle que cette ligne de trésorerie « ne coute » rien à la commune si non utilisée, mais pourrait servir, en réserve en cas de besoins.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

6. Vote de subvention « L'Art s'invite au verger »

Valentin HECTOR nous sollicite pour une aide financière afin de l'aider dans la mise en place de son festival qui se déroulera cette année le 04/09/2021 au Verger d'Houlbec-Cocherel, et ce pour la 3^{ème} année.

Nous proposons de lui accorder 500 € de subvention.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
-------------------	-----------------------	------------------

III. POINTS SUR LES COMMISSIONS (par les VP)

1. Points employés (e)

o Gestion du personnel

- Le contrat de Candice Daussy n'est pas reconduit
- Patricia qui est en longue maladie est toujours comptée dans les effectifs
- Vincent qui est également en longue maladie est toujours compté dans les effectifs
- Une lettre recommandée avec AR a été envoyée à France Destiné avec lequel la commune rencontre, de nouveau, quelques soucis
- L'école a des besoins en personnel pour la rentrée 2021-2022 : ATSEM, Agent technique territorial, et à la plonge de la cantine.
Une ATSEM a déjà été rencontrée, affaire à suivre

o Repas de fin d'année scolaire

Une réunion suivie d'un repas avec l'ensemble des employé(e)s de la commune est organisée le 07 juillet. Sont invités l'ensemble des employé(e)s et les adjoints.

2. Point travaux sur la commune

o Espaces verts :

a. Fleurissement

Le fleurissement de la commune est terminé. Le jury afin de remporté « une fleur » est passé mi-juin. Nous sommes en attente du compte-rendu qui arrivera en septembre. Il y a tout un circuit : jury de secteur, jury du département, jury régional.

b. Haies

Suite à un retour des conducteurs de bus qui ont du mal à passer dans certaines rues, Mr le Maire demande à ce que des coupes soient revues notamment des « haies privées ». Le 3nd adjoint se chargera de faire les courriers nécessaires.

c. Tonte de cimetières

Le gazon est fraîchement planté et des mauvaises herbes réapparaissent, ce qui est tout à fait normal vu le temps en ce moment. Une tonte est prévue tous les 10 jours ainsi qu'un désherbage régulier. Afin d'obtenir un gazon parfait, il faut compter entre 3 et 4 ans.

3. Point commission voirie

Les travaux « rue de la chapelle » ne débiteront qu'en septembre avec l'enfouissement par le SIEGE côté gauche de la rue lorsque l'on vient du bourg, avec la mise en place de candélabres de couleur verte comme dans la route de Gaillon.

Le reste des travaux, soit la création de trottoirs et refaire le bitume de la rue, se feront en 2 fois : une partie en 2022 et l'autre en 2023 avec le « chemin des nouettes ».

La commune a versé au syndicat de voirie la somme de 121 K € pour 2021.

Il est prévu de remettre des ralentisseurs aux entrées du village et à Cocherel, suite à un courrier reçu du département.

3 devis ont été établis :

1^{er} devis : coût 25 K € pour des « coussins Lyonnais » avec une subvention de 50% par le département. Le souci est que la mise en place de ces derniers empêcherait la circulation pendant quelques jours ce qui poserait pas mal de soucis.

2^{ème} devis : coût 10 K € pour des « coussins Lyonnais » mais en enrobé avec une subvention de 50% par le département.

3^{ème} proposition : coût 10 K € pour des plateaux rectangulaires totalement en enrobé

4. Point école

Retour sur quelques projets pédagogiques réalisés lors de cette dernière période :

Randonnées : toutes les semaines depuis le mois de février, les élémentaires font une randonnée (au commencement parcours de 2 km puis 7 km.

Les CP sont allés au centre équestre de Saint Aquilin pour une journée poney

22 mai : Grâce à Monsieur Josse, radio amateur et résident de la commune, les CM1/CM2 ont eu le privilège d'assister à la liaison entre les lycéens des Andelys et Thomas Pesquet

03 juin : Course d'orientation suivie d'un goûter organisé par les RPE et l'association Jacadi Destiné

25 juin : les CE2 et les CM sont allés au Mémorial de Caen

Rentrée 2021/2022 :

Maternelle : Petite Section : 16 ; Moyenne Section : 15 ; Grande Section : 16

Élémentaire : CP : 11 ; CE1 : 20 ; CE2 : 12 ; CM1 : 25 ; CM2 : 15

Répartition en 5 classes : PS-MS : 31 ; GS-CP : 28 ; CE1-CE2 : 26 ; CE2-CM1 : 22 ; CM1-CM2 : 22

Projets pour la rentrée 2021/2022 :

Ferme itinérante maternelle : Ferme de Tiligolo (78).

Voile pour les CE2-CM1-CM2: 10 séances 2200€ de voile et 2500€ de bus, vers Mai/ Juin.

Projet autour du métier de journaliste avec la présence de Mme Garcia du démocrate

Permis piéton, permis vélo. L'équipe pédagogique a investi dans le matériel de signalisation routière.

Randonnée run and bike

Course d'orientation

Organiser des randonnées sensibilisation à la protection de l'environnement : ramassage des déchets dans les chemins d'Houlbec.

5. Point Urbanisme

Don pour 1 euro symbolique de 2 parcelles de taillis par une personne qui habite actuellement dans le sud de la France

○ Point sur les bornes à incendie

La commune a reçu cette semaine le SDIS qui nous a exposé une cartographie complète des bornes à incendie dans la commune au 1^{er} janvier 2019.

Après réflexion il est prévu d'implanter à des endroits stratégiques 15 bornes à incendie sur une période de 5 ans soit 3 bornes/an.

Le coût d'une borne étant de 4.500 €, 15 K € seront prévus chaque année à l'implantation de ces 3 bornes avec une subvention à hauteur de 60% du Département.

La priorité serait donnée pour les zones constructibles car lorsqu'une maison se construit, une borne à incendie doit être située à moins de 200 mètres de la future habitation, idem pour des demandes d'agrandissements de maison, ou garage.

Afin de mettre tout en œuvre, il nous faut la carte de la SNA concernant le réseau d'eau.

Les bornes appartenant à des clos privés devront être recensées et faire l'objet d'une convention.

○ Avancement lotissement St Vincent

Le lotissement avance bien et la DACT (Déclaration d'Achèvement Conforme de Travaux) peut être signée pour conclure l'aménagement.

○ Projets en cours

Un projet d'architecte nous a été présenté à la « ferme des bois », à savoir l'extension d'une maison existante qui se situe dans une zone naturelle protégée. L'architecte compte raser l'habitation actuelle, en gardant les fondations et en les agrandissant afin de respecter un cahier des charges.

La commune est plutôt favorable, il faut juste vérifier la faisabilité du projet au niveau juridique.

IV. -QUESTIONS DIVERSES

1. Vote des 3 jurés d'assises

Après tirage au sort les jurés d'assises seront :

- Page 027, ligne 3 : M CHAPËLLE Luc né le 12/02/1951 résidant 7, rue du lavoir
- Page 066, ligne 2 : M HECTOR Thierry né le 05/08/1968 résident 4, lieu-dit de la poterie
- Page 061, ligne 2 : Mme GORRE (DEPREZ) Aurélie née le 10/01/1985 8, rue de la Cailletterie

2. Retour sur la création d'un comité des fêtes

En cours de création avec le recrutement effectué par Jocelyne COUSSEAU de 12 bénévoles et 8 suppléants.

Mr le Maire a rencontré M Alain BUISSON président de l'ASCHC qui a décidé de faire une AG en septembre avec l'ensemble des associations et en vue de leurs intégrations dans ledit comité des fêtes.

3. Pique-nique du 2 juillet

Nous attendons la participation de tous et toutes !!!

4. Retour sur les élections départementales et régionales

Cécile CARON et Pascal LEHONGRE pour le canton de Pacy remportent ces élections départementales avec 77% de suffrages valablement exprimés : toutes nos félicitations !

Mr le Maire tient à remercier chaleureusement l'ensemble des organisateurs avec une mention toute particulière à Daphné PERROT, remplaçant de Cécile CARON et adjointe au Maire pour son implication et le parfait déroulement de ces élections.

5. Communication : remise à jour du trombinoscope de la commune

Qui fait quoi ? Quelques corrections et rajouts sont à faire.

6. Disponibilité de la Salle des Fêtes

Cette dernière est de nouveau utilisable par les associations. Une revue du règlement et des tarifs est en cours.

7. Pas de conseil Municipal sur les mois de Juillet et Août

Le prochain conseil de rentrée se fera en septembre, la date reste à confirmer.

Des devis sont en cours pour refaire des Totems avec une nouvelle signalétique dans la commune afin d'indiquer la nouvelle mairie, l'APC...

Un retour de Gilles BONIN est fait sur la mise en place de balisages écrits et sur internet pour les chemins de randonnées dans la commune et ses abords.

Pour le moment 3 pistes prévues : le village /la découverte de 10 km aux alentours du village/des chemins afin de rejoindre les grandes randonnées

La séance a été levée à 22h55.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en **septembre 2021** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.